



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE FESTI'VAL DE  
MARNE POUR L'ORGANISATION D'UN  
SPECTACLE LE 12 OCTOBRE 2022**

**DÉCISION N° DM-22-342  
EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Danielle Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – pour l'organisation du spectacle de Florent Marchet, précédé de la représentation de Oscar les vacances, le mercredi 12 octobre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – une convention pour l'organisation du spectacle de Florent Marchet, précédé de la représentation de Oscar les vacances, le mercredi 12 octobre 2022, dont le montant de participation au plateau artistique est fixé à 3 250 € (trois mille deux cent cinquante euros) Nets ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220908-lmc1H10051H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/09/2022  
Date de Publication : 08/09/2022

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220908-Imc1H10051H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/09/2022  
Date de Publication : 08/09/2022